

Baunit openContact



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 15.11.2011
remplace la fiche du: 26.09.2007

1.	Identification de la substance/ du mélange et de la société/l'entreprise	
1.1.	Identification du produit Nom commercial :	Baunit openContact
1.2.	Utilisation du produit :	Mortier-colle et sous-enduit (ragréage) minéral industriel en poudre pour application manuelle ou mécanique. (liste non exhaustive)
1.3.	Identification de la société :	Wopfinger Baustoffindustrie GmbH A-2754 Waldegg / Wopfing 156 Tel. + 43/2633/400-0 Telefax + 43/2633/400-266 e-Mail office@wopfinger.baunit.com Service responsable : Produktmanagement + 43/2633/400-0 Horaires : du lundi au jeudi de 7 ⁰⁰ à 16 ⁰⁰ et le vendredi de 7 ⁰⁰ à 13 ⁰⁰
1.4.	N° de téléphone d'urgence :	Vergiftungsinformationszentrale (Centre anti Poison) Vienne : +43/1/406 43 43

2.	Identification des dangers	
	Cette préparation est réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.	
	Classification :	Irritant
	Phrases R :	R 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau R 41 : Risque de lésions oculaires graves R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

3.	Composition/Information sur les composants					
	Composition :					
	Mélange de ciment pauvre en chromate selon la Directive 2003/53/CE, hydroxyde de calcium, granulats et additifs					
	Composants dangereux :					
	Désignation	N° EINECS :	Teneur	Classement	Symbole	Phrases R
	Ciment Portland	266-043-4	20% - 25%	Irritant		R 37/38, R 41, R 43
	Le libellé des phrases R énumérés est à consulter au point 16					

Wopfinger
Baustoffe

Wopfinger Baustoffindustrie GmbH
Wietersdorfer & Peggauer Zementwerke

Baunit Baustoffe GmbH

A-2754 Waldegg/Wopfing 156
A-9020 Klagenfurt, Ferdinand Jergitsch-Str. 15
A-9120 Peggau
A-4820 Bad Ischl, Rettenbach 143

Tel.: (02633) 400-0
Tel.: (0463) 56676
Tel.: (03127) 201-0
Tel.: (06132) 27301

Telefax: 400-319 Versand
Telefax: 56676-85
Telefax: 201- 361 Versand
Telefax: 27 164

Baumit openContact



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 15.11.2011
remplace la fiche du: 26.09.2007

4. Premiers secours	
Conseils généraux :	Secourir rapidement.
Inhalation :	Placer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec la peau :	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux :	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement (env. 10 min) avec beaucoup d'eau (ou une solution saline, douche oculaire). Ne pas frotter à sec les yeux, les efforts mécaniques risquent de causer des dégâts supplémentaires sur la cornée. Consulter toujours un ophtalmologiste.
Ingestion :	Si conscient, rincer la bouche avec de l'eau et faire boire abondamment par petites gorgées. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Conseils pour le médecin :	Pas d'effet à long terme connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie	
Agents d'extinction appropriés :	La préparation n'est pas combustible dans sa forme de livraison. Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité
Agents d'extinction inappropriés:	Non disponible
Produits de décomposition :	aucune
Conseils aux pompiers :	Préparation non combustible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
Précautions individuelles :	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Mesures de protection individuelles (cf. le point 8). Lors de l'application dans un bâtiment, un système d'aspiration est recommandé pour maintenir la concentration de poussière au niveau le plus faible possible.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Conserver le mélange sec et recouvrir pour éviter la formation de poussière. Ne pas déverser dans les canalisations, les eaux usées ou les nappes phréatiques (hausse du pH).
Méthodes de nettoyage :	Ramasser à sec mécaniquement (par ex. aspiration). Laisser durcir la préparation gâchée et l'éliminer en bonne et due forme (selon la section 13.1)

7. Manipulation et stockage	
7.1. Manipulation :	Eviter le dégagement de poussière et le contact avec de l'eau. Eviter le contact avec la peau et les yeux en portant des équipements de protection individuels selon le point 8.
7.2. Stockage :	Stocker à sec. Eviter le contact avec l'humidité. Conserver dans son emballage d'origine. Respecter les consignes de stockage du fabricant.

Baumit openContact



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 15.11.2011
remplace la fiche du: 26.09.2007

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle																					
8.1.	<table border="1"> <tr> <td>Limite d'exposition:</td> <td>Valeur moyenne quotidienne : 5 mg/m³ de fraction respiratoire (ciment Portland (poussière))</td> </tr> </table>	Limite d'exposition:	Valeur moyenne quotidienne : 5 mg/m ³ de fraction respiratoire (ciment Portland (poussière))																		
Limite d'exposition:	Valeur moyenne quotidienne : 5 mg/m ³ de fraction respiratoire (ciment Portland (poussière))																				
8.2.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Restrictions et contrôles de l'exposition :</td> </tr> <tr> <td>Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Protection générale et mesures d'hygiène :</td> <td>Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements secs. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Prévoir un endroit où se laver sur le site de travail. Se doucher après une forte exposition.</td> </tr> <tr> <td>Protection respiratoire :</td> <td>En cas de dépassement de la limite d'exposition (par ex. lors du saupoudrage), le port d'un masque protecteur (par ex. EN 149 FFP2/1) est nécessaire</td> </tr> <tr> <td>Protection des mains :</td> <td>Gants de protection type nitrile imperméable avec marquage CE.</td> </tr> <tr> <td>Protection des yeux :</td> <td>En cas de risque de projection ou de dégagement de poussière, porter des lunettes de sécurité hermétiques (mettre à disposition des douches oculaires)</td> </tr> <tr> <td>Protection de la peau :</td> <td>Crème protectrice pour la peau.</td> </tr> <tr> <td>Protection du corps :</td> <td>Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Restrictions et contrôles de l'exposition liés à l'environnement :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Système d'évacuation d'air équipé de filtres</td> </tr> </table>	Restrictions et contrôles de l'exposition :		Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:	Non applicable	Protection générale et mesures d'hygiène :	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements secs. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Prévoir un endroit où se laver sur le site de travail. Se doucher après une forte exposition.	Protection respiratoire :	En cas de dépassement de la limite d'exposition (par ex. lors du saupoudrage), le port d'un masque protecteur (par ex. EN 149 FFP2/1) est nécessaire	Protection des mains :	Gants de protection type nitrile imperméable avec marquage CE.	Protection des yeux :	En cas de risque de projection ou de dégagement de poussière, porter des lunettes de sécurité hermétiques (mettre à disposition des douches oculaires)	Protection de la peau :	Crème protectrice pour la peau.	Protection du corps :	Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.	Restrictions et contrôles de l'exposition liés à l'environnement :			Système d'évacuation d'air équipé de filtres
Restrictions et contrôles de l'exposition :																					
Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:	Non applicable																				
Protection générale et mesures d'hygiène :	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements secs. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Prévoir un endroit où se laver sur le site de travail. Se doucher après une forte exposition.																				
Protection respiratoire :	En cas de dépassement de la limite d'exposition (par ex. lors du saupoudrage), le port d'un masque protecteur (par ex. EN 149 FFP2/1) est nécessaire																				
Protection des mains :	Gants de protection type nitrile imperméable avec marquage CE.																				
Protection des yeux :	En cas de risque de projection ou de dégagement de poussière, porter des lunettes de sécurité hermétiques (mettre à disposition des douches oculaires)																				
Protection de la peau :	Crème protectrice pour la peau.																				
Protection du corps :	Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.																				
Restrictions et contrôles de l'exposition liés à l'environnement :																					
	Système d'évacuation d'air équipé de filtres																				

9. Propriétés physiques et chimiques																									
9.1.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Informations générales :</td> </tr> <tr> <td>Aspect :</td> <td>Forme : mélange en poudre minéral avec du ciment Portland Couleur : claire</td> </tr> <tr> <td>Odeur :</td> <td>Inodore</td> </tr> </table>	Informations générales :		Aspect :	Forme : mélange en poudre minéral avec du ciment Portland Couleur : claire	Odeur :	Inodore																		
Informations générales :																									
Aspect :	Forme : mélange en poudre minéral avec du ciment Portland Couleur : claire																								
Odeur :	Inodore																								
9.2.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :</td> </tr> <tr> <td>pH :</td> <td>11,5 – 13,5 (à l'état gâché et lors d'une utilisation conforme)</td> </tr> <tr> <td>Remarque :</td> <td>Aucune</td> </tr> </table>	Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :		pH :	11,5 – 13,5 (à l'état gâché et lors d'une utilisation conforme)	Remarque :	Aucune																		
Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :																									
pH :	11,5 – 13,5 (à l'état gâché et lors d'une utilisation conforme)																								
Remarque :	Aucune																								
9.3.	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Données générales :</td> </tr> <tr> <td>Point de fusion :</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Point/intervalle d'ébullition:</td> <td>Non applicable. Matière solide non inflammable</td> </tr> <tr> <td>Point d'éclair :</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Risque d'explosion :</td> <td>Aucun</td> </tr> <tr> <td>Propriétés comburantes :</td> <td>Aucune</td> </tr> <tr> <td>Inflammabilité :</td> <td>Non combustible</td> </tr> <tr> <td>Température d'auto-inflammabilité :</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Densité :</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Solubilité dans l'eau :</td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Densité apparente :</td> <td>1200 – 1600 kg/m³ à 20°C</td> </tr> <tr> <td>Remarque :</td> <td>Les précisions supplémentaire sur les propriétés physiques et chimiques selon la Directive européenne 91/155/CEE sont abandonnés car non applicable.</td> </tr> </table>	Données générales :		Point de fusion :	Non applicable	Point/intervalle d'ébullition:	Non applicable. Matière solide non inflammable	Point d'éclair :	Non applicable	Risque d'explosion :	Aucun	Propriétés comburantes :	Aucune	Inflammabilité :	Non combustible	Température d'auto-inflammabilité :	Non applicable	Densité :	Non applicable	Solubilité dans l'eau :	Non applicable	Densité apparente :	1200 – 1600 kg/m ³ à 20°C	Remarque :	Les précisions supplémentaire sur les propriétés physiques et chimiques selon la Directive européenne 91/155/CEE sont abandonnés car non applicable.
Données générales :																									
Point de fusion :	Non applicable																								
Point/intervalle d'ébullition:	Non applicable. Matière solide non inflammable																								
Point d'éclair :	Non applicable																								
Risque d'explosion :	Aucun																								
Propriétés comburantes :	Aucune																								
Inflammabilité :	Non combustible																								
Température d'auto-inflammabilité :	Non applicable																								
Densité :	Non applicable																								
Solubilité dans l'eau :	Non applicable																								
Densité apparente :	1200 – 1600 kg/m ³ à 20°C																								
Remarque :	Les précisions supplémentaire sur les propriétés physiques et chimiques selon la Directive européenne 91/155/CEE sont abandonnés car non applicable.																								

Baumit openContact



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 15.11.2011
remplace la fiche du: 26.09.2007

10. Stabilité et réactivité	
10.1.	Conditions à éviter : Humidité : le mélange durcit avec l'humidité. Réaction alcaline avec l'eau.
10.2.	Matières incompatibles : Aucune connue
10.3.	Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu
Toutes les informations supposent une utilisation conforme à sa destination.	

11. Informations toxicologiques	
Remarque :	Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. La préparation est classée selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul de la directive communautaire 1999/45/CE) et en fonction des dangers toxicologiques
Irritation :	Irritation cutanée et des muqueuses
Toxicité aiguë :	
Par inhalation :	--
Par voie orale :	Non toxique. De grosses quantités peuvent provoquer des irritations de l'appareil digestif.
Par voie cutanée :	Irritation de la peau intacte en combinaison avec l'humidité, forte irritation sur les lésions cutanées.
Par contact avec les yeux :	Irritation de la peau intacte en combinaison avec l'humidité, forte irritation sur les lésions cutanées.
Autres indications :	Un contact répété et continue avec la peau peut mener vers une sensibilisation.

12. Informations écologiques	
Effets écotoxiques :	Hausse du pH lors du déversement de grandes quantités de produit dans l'eau. Le pH baisse rapidement par dilution (matériau de construction minéral anorganique). Informations écologiques supplémentaires non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination	
Elimination :	Récupérer à sec. Elimination des déchets selon les dispositions spécifiques de l'administration locale. diluer les résidus avec de l'eau en évitant tout contact avec la peau et une fois durci traiter comme des boues agrégées de mortier industriel. Ne pas jeter à la poubelle. Ne pas vider les restes dans l'évier ou les toilettes.
Selon ÖNORM S2100: Catalogue Européen des Déchets (CED):	57303 (boue agrégée de mortier industriel) 17 09 04 : déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03.

Baumit openContact




Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 15.11.2011
remplace la fiche du: 26.09.2007

14. Informations relatives au transport	
Classification	Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport.
ADR (route)	Pas d'étiquetage nécessaire
RID (rail)	Pas d'étiquetage nécessaire
IMDG / GGVSea (transport maritime)	Pas d'étiquetage nécessaire
IATA-DGR / ICTAO-TI (fret aérien)	Pas d'étiquetage nécessaire
Mesures de protection spéciales :	
	Entreposer à sec. Eviter le dégagement de poussière lors du transport. Utilisation de camion silo pour le vrac (voir point 8.2)

15. Informations relatives à la réglementation	
Etiquetage selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE dans leur version en vigueur :	
Symboles et indications de danger :	 Irritant
Désignation des composants déterminant le danger :	Ciment Portland
Phrases R :	R 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau R 41 : Risque de lésions oculaires graves R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
Phrases S :	S 2 : Tenir hors de portée des enfants S 22 : Ne pas respirer les poussières. S 24/25 : Eviter le contact avec la peau, les yeux S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin. S 28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. S36/37/39 : Porter des gants et des vêtements de protection appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Observer les réglementations en vigueur de la protection du travail.	

16. Autres informations	
<p><u>Liste des phrases R importantes :</u> (point 2 et 3) Les phrases R suivantes ne constituent pas la classification de la préparation.</p> <p>R 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau, R 41 : Risque de lésions oculaires graves, R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau</p> <p><u>Changement depuis la dernière révision :</u> modification de la classification du clinker de ciment portland (R 41 au lieu de R 36 et ajout de R 43)</p> <p><u>Service émetteur :</u> Département QS Mortier sec industriel et chaud</p>	